



Morlaix, le 1.<sup>er</sup> Janvier 1826.

Le 1.<sup>er</sup> 24.



Messieurs Martin Foache <sup>de</sup> père

J'ai l'honneur de vous informer, M. \_\_\_\_\_, qu'à dater de ce jour, j'ai associé à ma Maison de Commerce, mes deux Fils, Amand et Victor, sous la raison G<sup>el</sup>.-Fry. Alexandre et Fils.

Notre Société, qui n'opère aucun changement dans mes affaires, continuera à s'occuper de la Commission, de Recouvrements et d'Armemens.

La connaissance des différens produits de ce pays, acquise par une longue expérience; des soins, de l'économie et de l'exactitude; tels seront nos titres à la continuation de votre confiance, et tous nos efforts tendront à la justifier.

Ci-bas nos signatures respectives, auxquelles seules je vous prie d'ajouter foi.

Agréer M. \_\_\_\_\_, mes salutations sincères.



G<sup>el</sup>.-Fry. Alexandre.

N<sup>o</sup>. S<sup>r</sup>. G.-F. Alexandre Père signera G<sup>el</sup>.-Fry. Alexandre <sup>Fils</sup>

N<sup>o</sup>. S<sup>r</sup>. A. Alexandre » G<sup>el</sup>.-Fry. Alexandre <sup>Fils</sup>

N<sup>o</sup>. S<sup>r</sup>. V. Alexandre » G<sup>el</sup>.-Fry. Alexandre <sup>Fils</sup>